

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1319

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Chassieu - Corbas - Jonage - Meyzieu - Mions - Solaize - Givors**

objet : **Extension du périmètre du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Transfert de la compétence concession de distribution publique de gaz sur le territoire de 7 Communes**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Blachier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1319**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Chassieu - Corbas - Jonage - Meyzieu - Mions - Solaize - Givors

objet : **Extension du périmètre du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Transfert de la compétence concession de distribution publique de gaz sur le territoire de 7 Communes**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente, en lieu et place des Communes, en matière de :

- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

En application de l'article L 3641-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole s'est substituée de plein droit aux Communes situées sur son territoire au sein de 2 syndicats d'énergie qui sont le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) et le Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER).

Pour le SIGERLY, de nouveaux statuts, tenant compte de l'intégration de la Métropole au Syndicat en représentation/substitution de 48 Communes situées sur son territoire, ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 15 décembre 2015. Ces nouveaux statuts avaient été auparavant approuvés par la Métropole, par délibération n° 2015-0732 du Conseil du 2 novembre 2015.

S'agissant du SYDER, cette représentation/substitution par la Métropole des 10 Communes situées sur son territoire a été actée par un arrêté préfectoral n° 2015-127-0036 du 6 mai 2015. Sont concernées, par la compétence "concession de la distribution publique d'électricité", les Communes de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize et par la compétence "concession de la distribution publique de gaz" les Communes de Marcy l'Etoile, Lissieu et Quincieux.

Afin de simplifier le paysage institutionnel et optimiser l'action de la Métropole en matière de politique énergétique, la Métropole a demandé, par délibération du Conseil n° 2016-1142 du 21 mars 2016, son retrait du SYDER et l'extension de son périmètre d'adhésion au SIGERLY pour les 10 Communes antérieurement membres du SYDER, au titre des compétences suivantes :

- concession de la distribution publique d'électricité pour les Communes de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize,
- concession de la distribution publique de gaz pour les Communes de Marcy l'Etoile, Lissieu et Quincieux.

Depuis le 1er janvier 2015, la compétence de concession de la distribution publique de gaz pour les Communes de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Meyzieu, Mions et Solaize est gérée directement par la Métropole de Lyon. Afin d'avoir une pertinence d'action sur le territoire en matière énergétique et en vue du renouvellement du contrat de concession de gaz du SIGERLY en 2019, il est proposé que le SIGERLY étende son périmètre d'adhésion aux 7 Communes susvisées.

L'extension de périmètre du SIGERLY devra être effective au 1er janvier 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la demande d'extension du périmètre du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), au titre de la compétence "concession de la distribution publique de gaz" pour les Communes de Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Meyzieu, Mions et Solaize.

2° - Demande au SIGERLY de mettre tout en oeuvre pour que l'extension de son périmètre tel qu'indiquée ci-dessus soit effective au 1er janvier 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.